

BREFCENTRE Synthèses

Novembre 2017

Le Loir-et-Cher présente le taux de recours à l'intérim le plus élevé de la région en raison de sa forte spécificité industrielle. Toutefois contrairement au reste de la région, l'année 2016 se caractérise par une baisse du volume de travail intérimaire, concentrée dans trois secteurs industriels.

Le travail temporaire dans le Loir-et-Cher en 2016

Avec 4 084 emplois équivalents temps plein (EETP) en 2016, le Loir-et-Cher concentre 13,9 % des emplois intérimaires de la région.

Le taux de recours (encadré méthodologique) au travail temporaire est de 5,4 intérimaires pour 100 salariés, soit un taux plus élevé qu'au niveau régional (4,8). Le taux de recours dans l'industrie est le plus élevé de l'ensemble des six départements avec 10,9 intérimaires pour 100 salariés (contre 9,1 en région). En revanche, le taux de recours est plus faible dans la construction (6,1 contre 6,8 en région) et dans le tertiaire (2,5 contre 2,7 en région).

En 2016, 61,0 % des emplois intérimaires ETP sont concentrés dans l'industrie, soit 2,2 points de plus qu'en région (58,8 %), 10,0 % le sont dans la construction et 28,0 % dans le tertiaire.

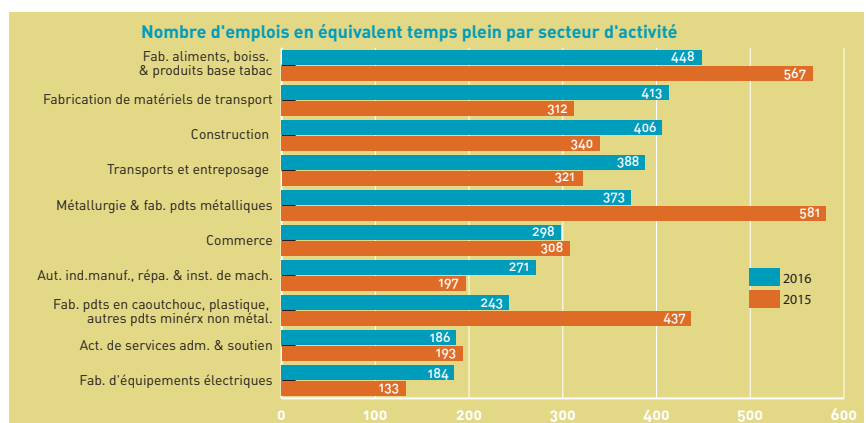
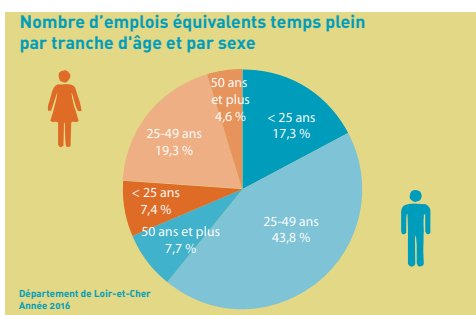
Les secteurs ayant le plus recours à l'intérim sont très majoritairement industriels. En 2016, la fabrication de produits informatiques et électroniques affiche le taux de recours à l'intérim le plus élevé avec 21,5 intérimaires pour 100 salariés malgré une légère régression annuelle. La fabrication d'équipements électriques a un taux de recours à l'intérim de 16,8 % et progresse significativement (+ 37,8 % d'emplois intérimaires ETP) en 2016.

La baisse du volume de travail temporaire est considérable dans trois secteurs : dans l'industrie de la fabrication de produits en caoutchouc et plastique (- 194 EETP soit - 44,3 %), dans la métallurgie (-208 EETP soit - 39,0 % et dans la fabrication d'aliments et de boissons (- 119 EETP soit -21,0 %). L'emploi intérimaire départemental diminue de 4,2 % tandis qu'il progresse régionalement de 10,3 %.

Les progressions les plus significatives de l'intérim sont localisées dans le secteur de la construction et du transport-entreposage avec respectivement 66 et 67 EETP de plus en 2016.

Parallèlement l'emploi salarié hors intérim a diminué de 1,1 %.

Les jeunes subissent davantage la baisse départementale de l'intérim et passent de 27,0 % à 24,7 % des emplois en équivalent temps plein. La part des femmes dans l'intérim et celle des seniors restent proches des moyennes régionales (respectivement 31,2 % et 12,3 % contre 30,8 % et 11,8 % en région).



LOIR-ET-CHER	Emploi salarié du secteur marchand non-agricole		Emplois équivalents temps plein (EETP)			Taux de recours		
	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	Répart. 2016 (en %)	pour 100 salariés Loir-et-Cher 2016	pour 100 salariés Centre-Val de Loire 2016	Indice de spécificité Dépt / Région
Ensemble	71 487	-1,1	4 084	-4,2	100,0	5,4	4,8	1,1
dont Industrie	20 087	-1,0	2 450	-10,3	60,0	10,9	9,1	1,2
dont Industries extractives	52	-3,7	5	30,9	0,1	8,9	8,2	1,1
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	2 939	0,3	448	-21,0	11,0	13,2	10,6	1,2
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	314	-7,6	12	-48,6	0,3	3,7	6,0	0,6
Travail bois, ind. papier & imprimerie	826	-3,1	66	-1,3	1,6	7,4	7,4	1,0
Industrie chimique	943	-3,5	107	-2,6	2,6	10,2	12,1	0,8
Industrie pharmaceutique	483	-7,3	45	43,8	1,1	8,6	9,4	0,9
Fab pdts en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques	2 129	-3,4	243	-44,3	6,0	10,3	10,5	1,0
Métallurgie & fab. pdts mét. sauf machines	2 921	0,3	373	-35,8	9,1	11,3	9,0	1,3
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	340	-1,2	93	-11,5	2,3	21,5	8,2	2,6
Fabrication d'équipements électriques	912	-3,8	184	38,3	4,5	16,8	10,9	1,5
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	1 216	-1,5	133	5,3	3,3	9,8	11,8	0,8
Fabrication de matériels de transport	2 807	-3,9	413	32,6	10,1	12,8	11,2	1,1
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	2 307	8,3	271	37,8	6,6	10,5	6,7	1,6
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	1 340	0,2	10	25 936,1	0,2	0,7	1,2	0,6
Gestion eau, déchets & dépollution	558	-4,0	46	20,4	1,1	7,6	7,8	1,0
dont Construction	6 235	-2,1	406	19,4	10,0	6,1	6,8	0,9
dont Tertiaire	45 165	-1,0	1 144	5,1	28,0	2,5	2,7	0,9
dont Commerce, répar. automobile & motocycle	11 510	0,8	298	-3,1	7,3	2,5	2,1	1,2
Transports et entreposage	4 696	-0,7	388	20,7	9,5	7,6	10,0	0,8
Hébergement et restauration	3 834	1,4	59	14,9	1,4	1,5	1,3	1,2
Édition, audiovisuel et diffusion	348	-10,3	8	10,1	0,2	2,2	0,5	4,3
Télécommunications	134	0,0	1	261,9	0,0	0,8	0,4	1,9
Act. informatique & svces d'information	447	-45,0	23	10,6	0,6	4,9	2,8	1,7
Activités financières et d'assurance	2 451	17,9	13	-27,0	0,3	0,5	0,9	0,6
Activités immobilières	729	0,7	4	17,5	0,1	0,6	2,4	0,2
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	2 300	0,8	67	-20,9	1,6	2,8	2,1	1,3
Recherche-développement scientifique	16	33,3	9	445,7	0,2	36,8	2,4	15,2
Autres act. spécial., scientif. et tech.	357	-1,9	5	17,0	0,1	1,4	3,4	0,4
Act. de svces administratifs & soutien (hors act. des agences de travail temporaire)	5 266	-11,0	186	-3,8	4,6	3,4	2,4	1,4
Administration publique	598	-0,3	5	53,9	0,1	0,8	0,7	1,2
Enseignement	1 054	1,0	9	-5,6	0,2	0,8	0,6	1,3
Activités pour la santé humaine	2 445	1,1	10	-4,7	0,3	0,4	1,3	0,3
Hébergement médico-soc & social et action sociale sans hébergement	5 809	-0,1	25	42,5	0,6	0,4	0,3	1,4
Arts, spectacles & activités récréatives	1 018	2,0	16	-16,3	0,4	1,5	0,7	2,2
Autres activités de services	2 153	1,9	19	16,0	0,5	0,9	0,9	1,0

Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - AcoSS-Urssaf base de données SEQUOIA - Données brutes

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Travail temporaire : depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois. Le résultat de la collecte des relevés mensuels est transmis par le centre national de collecte de Pôle emploi à la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES). Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emploi salarié : Les données de l'emploi salarié présentées dans cette publication sont issues de la base de données Séquoia de l'AcoSS et de l'Urssaf. Ces données recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/12. Le champ du secteur privé AcoSS-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Ces derniers font l'objet d'un suivi statistique spécifique par l'AcoSS et l'Urssaf. (À compter de la publication des données d'effectifs salariés et de masse salariale du 1er trimestre 2017, la définition du secteur public correspond désormais à celle de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Les activités des agences de travail temporaire ont également été retirées de cette base. Le champ est très proche de celui de l'Unedic (qui exclut les ex-grandes entreprises nationales) qui était utilisé jusqu'à la publication relative aux données 2012.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Avertissement : le calcul des taux de recours à travers deux bases de données distinctes (AcoSS et Dares) présente une limite liée à l'absence du secteur agricole (AZ) dans le traitement de données de l'AcoSS/Urssaf. La part très faible (entre 0,2% et 0,8% selon les départements de la région) du secteur agricole dans les données sur l'emploi intérimaire permet le calcul du taux de recours sans risque de distorsion.

Indice de spécificité : rapport entre le taux de recours régional et celui observé au niveau national.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire

12 Place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLÉANS Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrice GRELICHE

Réalisation : Valentino SCARDIA (Service Etudes, Statistiques, Evaluation)

Mise en page : Isabelle FRADET

ISSN : 1271-7495